



LEULINGHEN BERNES

62250

Tél. : 03.21.92.85.37

**COMPTE RENDU DE REUNION
Du Conseil Municipal**

**LEULINGHEN-BERNES
26 juin 2020**

Mél : mairie.leulinghen@wanadoo.fr

Convocation du 26 juin 2020 à 19 heures 00

Tous les Conseillers présents sauf Monsieur Benoît POTEZ

La séance ouverte, Monsieur le Président désigne Monsieur Franck MENUGE, Adjoint au Maire, comme secrétaire de séance, qui donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du dernier compte rendu
- Formations des élus
- Création des commissions
- Délégations extérieures + désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale
- Prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire
- Approbation du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019, affectation du résultat de la commune et le budget annexe le Canet
- Subventions aux associations et CCAS
- Tableau des emplois
- Budget primitif 2020 communal et budget annexe le Canet

COMPTE RENDU DU 23 MAI 2020

Le compte rendu du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

FORMATIONS DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du DIF (Droit Individuel de Formation des élus), des formations peuvent être organisées gratuitement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE d'autoriser chaque élu à bénéficier de formations

COMMISSIONS COMMUNALES

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du Conseil Municipal, de préparer les dossiers en commission,

Monsieur le Maire propose que 3 membres soient désignés en plus des Adjointes et lui-même, président de droit de chaque commission et rappelle que la commission étudie et propose. Le Conseil Municipal décide sur la proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

D'instituer les commissions suivantes et composées ainsi :

D'instituer les commissions suivantes et composées ainsi :

- Commission des travaux : MM Jérémy Lambert, Dominique Ringot, Maxime Bouly
- Commission Communication et culture : M. Steeve Pécriaux, Mmes Armelle Anquet et Virginie Barthélémy
- Commission des Fêtes et Cérémonies : Mme Christelle Brunet, MM Jérémy Lambert et Steeve Pécriaux
- Commission Education : Mme Virginie Barthélémy, Armelle Anquet et Christelle Brunet
- Commission Agriculture/ Environnement : MM Benoît Potez, Maxime Bouly et Dominique Ringot
- Commission Finances : Mmes Christelle Brunet, Virginie Barthélémy et Jérémy Lambert

DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application des articles L123-6 et R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal au maximum 4 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et en nombre égal au maximum 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes (non membres du Conseil Municipal) participant à des actions de préventions, d'animations ou de développement social menées dans la commune,

Le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé par cette présente délibération dans la limite comme précisé ci-dessus, ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par Monsieur le Maire. Les membres désignés et nommés le sont à chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce Conseil.

Les membres élus en son sein par l'assemblée le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De fixer à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration,

Procède en son sein à l'élection de ses membres :

Sont ainsi élus :

- Madame Christelle Brunet
- Madame Virginie Barthélémy
- Madame Armelle Anquet
- Monsieur Steeve Pécriaux

Monsieur le Maire désigne les représentants communaux suivants :

- Christèle Menuge
- Hélène Demuynck
- Gérard Poultier
- Brigitte Rougemont

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Il est procédé à l'élection à scrutin secret des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Monsieur le Maire explique

qu'il s'agit d'une commission qui étudie les offres sur des travaux décidés par l'assemblée et propose ensuite le choix retenu au Conseil, qui votera pour la décision de l'offre retenue.

La liste candidate présente 3 membres titulaires et suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre de sièges à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants
La liste ci annexée obtient 10 voix

a) 3 Délégués titulaires élus : MM Jérémy Lambert, Maxime Bouly, Dominique Ringot

b) 3 Délégués suppléants élus : Mme Virginie Barthélémy, MM Benoît Potez et Steeve Pécriaux

A l'unanimité,

Ses membres sont élus

COMMISSION CONTROLE ELECTORAL

Considérant la nécessité, pour la bonne gestion de la liste électorale, de vérifier en commission les inscriptions, radiations, modifications faites par Monsieur le Maire
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

De nommer :

Madame Christelle BRUNET

Le représentant de l'Etat est Monsieur Jean Picque

Le représentant du TGI est Monsieur Jérémy Lambert

REPRESENTANT AU PARC NATUREL

Considérant qu'il convient de désigner un représentant à l'Assemblée du Territoire du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Monsieur le Maire précise qu'il y a quelques réunions et rappelle que le Parc Naturel est une réelle aide pour tout ce qui concerne les chemins pédestres, les plantations. La commune a d'ailleurs eu l'honneur d'être labellisée « villes et villages étoilés » avec une note de 3 étoiles montrant ainsi le degré d'engagement de la commune en faveur de la réduction de la pollution lumineuse

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

De nommer :

Monsieur Franck MENUGE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il convient de nommer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants afin de composer la commission communale des impôts directs. Le Maire a la qualité de président. La moitié des personnes nommées sera retenue par le directeur départemental des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, désignent les personnes suivantes en qualité de titulaires :

DELATTRE Josiane	LEROY Francis	POTÉZ Pierre	DENEUVILLE Serge
PICQUE Jean	ROUGEMONT Brigitte	Jean-François BATTEL	DHIEUX Séverine
PECRIAUX Hervé	POULTIER Gérard	PERSYN Antoine	TEILLIER Jocelyne

Membres suppléants :

ROUGEMONT Claude	LORGE Florence	HONVAULT Huguette	DULOT Caroline
DEBREU Jean-Michel	RINGOT Dominique	FASQUEL Marcelle	HIDDRELEY Marianne
DEMUYNCK Hélène	MONTADOR Philippe	PAYS Fabien	GRAVELINE Brigitte

Monsieur le Maire explique que les commissaires examinent les conditions, contrôlent avec équité et justice les catégories pour le calcul des taxes. Les catégories permettent de définir la base locative sur laquelle est appliquée la taxe.

REFERENT FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE 62

Considérant qu'il convient de désigner un référent pour représenter la commune au sein de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une seule réunion par an en général et rappelle que la Fédération Départementale d'Énergie peut soutenir financièrement les collectivités pour les travaux sur les réseaux sous forme de subventions.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

De nommer :

Monsieur Dominique BATTEL

REFERENT DEFENSE (MILITAIRE)

Considérant qu'il convient de désigner un référent dans le cadre de la Défense

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

De nommer :

Monsieur Dominique BATTEL

REFERENT SECURITE ROUTIERE

Considérant qu'il convient de désigner un référent dans le cadre de la sécurité routière

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

De nommer :

Monsieur Dominique BATTEL

REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Considérant qu'il convient de désigner un référent pour représenter la commune au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale) ; Monsieur le Maire rappelle que le représentant du personnel est Monsieur Jean-François Dausque et que ce comité propose aux agents des aides, des tickets parcs, cinéma, chèques vacances etc moyennant une cotisation annuelle prise en charge par la commune

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

De nommer :

Madame Virginie BARTHELEMY

PRIME EXCEPTIONNELLE dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Vu le décret numéro 2020-570 du 14 mai 2020, en application de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les fonctionnaires et agents contractuels de droit public des collectivités territoriales peuvent en bénéficier, et que le montant maximum à verser en une seule fois est de 1000.00 euro.

Monsieur le Maire précise qu'un seul agent a assuré la continuité du service public malgré la possibilité de rester à son domicile avec son enfant de moins de 16 ans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

- De créer cette prime exceptionnelle unique dans le cadre de la crise sanitaire de 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser individuellement par arrêté une prime n'excédant pas 1000.00 euro, versée en une seule fois, non imposable et non soumise à cotisations.

BOURSES ETUDIANTS

Comme les années précédentes, il est proposé de verser une aide sous forme de bourse communale aux étudiants d'un montant de 350.00 euro par an et par élève. Il sera demandé le certificat de scolarité justifiant ainsi leur domicile et leur qualité d'étudiant.

Dit que les crédits sont inscrits au 6713 du Budget Primitif 2020

Concernant les lycéens, la commune prend en charge comme les années précédentes les livres et supprime la bourse d'études. Il est rappelé que la carte génération HDF est offerte par la région aux élèves de la seconde à la terminale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à 8 voix pour et 2 voix contre (Mme Anquet et M. Pécriaux) des membres présents

Sont favorable à la suppression de la bourse d'étudiants de la seconde à la terminale,

Après en avoir délibéré, pour la bourse d'étudiants

Le Conseil ouï l'exposé et à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette aide ci-dessus d'un montant de 350.00 euro pour chaque étudiant et par an

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes :

Liste les associations et le montant :

Club du 3 ^{ème} âge	2 000.00 euro
Comité ACPG	100.00 euro
Institut Pasteur	52.00 euro
Carrières du boulonnais	200.00 euro, notamment dans le cadre de
l'utilisation de leur étang où la pêche est autorisée	
Gic 2 caps	153.00 euro
Paroisse	610.00 euro, notamment pour les charges de
chauffage de l'église	
Ligue contre le cancer	77.00 euro
Restaurant du Cœur	200.00 euro
Téléthon	150.00 euro

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus citées

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que ce budget annexe n'a pas de ressources propres et que la seule ressource est une subvention exceptionnelle versée par la commune. Ce budget comme son nom l'indique permet de venir en aide ponctuellement aux familles en difficulté.

Afin d'équilibrer le Budget annexe du CCAS, il convient de l'autoriser à verser une subvention de 4 920.00 euro (quatre mille neuf cent vingt euro).

Dit que les crédits au 657362 sont inscrits

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents
 AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 4920.00 euro au CCAS

TABLEAU DES EMPLOIS

Un tableau doit être fixé chaque année pour l'inscrire sur le Budget Primitif. Au 1^{er} janvier 2020, le tableau suivant est inséré au BP :

Grades	Poste crée	Poste pourvu
REDACTEUR	1	1
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1
ADJONIT TECHNIQUE PRINCIPAL	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1
TOTAUX	6	6

A l'unanimité, les membres présents,
 VALIDE ce tableau

Compte Administratif 2019 – Compte de Gestion 2019 et affectation du résultat

Monsieur le Maire expose,
 Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 2018		277 310.87	31 495.38		31 495.38	277 310.87
opérations de l'année 2019	650 712.66	580 048.89	133 125.63	113 331.28	783 838.29	693 380.17
totaux	650 712.66	857 359.76	164 621.01	113 331.28	815 333.67	970 691.04
résultat de clôture		206 647.70	51 289.73			155 357.37
		besoin de financement	51 289.73			
		RAR dépense	51 400.00			
		RAR recettes				
		besoin total	102 689.73			

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
 au compte 1068102 689.73 en recettes d'investissement

au compte 002 103 957.37 en recettes de fonctionnement
 APPROUVE le Compte Administratif 2019
 A 09 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)
 APPROUVE l'affectation de résultat présenté
 APPROUVE le Compte de Gestion 2019, à 10 voix POUR

Compte Administratif 2019 – Compte de Gestion 2019 et affectation du résultat
Budget annexe le canet

Monsieur le Maire expose,
 Après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion.
 Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées sur le Compte Administratif, précisant que ce
 sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés 2018				790.00		790.00
opérations de l'année 2019	303 333.96	303 333.96	303 333.96	298 694.84	606 667.62	602 028.80
totaux	303 333.96	303 333.96	303 333.96	299 484.84	606 667.62	602 818.80
résultat de clôture					3 849.12	
	besoin de financement		3 849.12			
	RAR dépense					
	RAR recettes					
	besoin total		3 849.12			

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
 au compte 106800 en recettes d'investissement
 au compte 002 00 en recettes de fonctionnement
 APPROUVE le Compte Administratif 2019
 A 09 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)
 APPROUVE l'affectation de résultat présenté
 APPROUVE le Compte de Gestion 2019, à 10 voix POUR

BUDGET PRIMITIF le canet 2020

Monsieur le Maire propose un budget primitif

Section de fonctionnement en dépenses	592 818.80 euro
En recettes	543 234.84 euro
Section d'investissement en dépenses	128 849.12 euro
En recettes	303 333.96 euro

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil
 APPROUVE le Budget Primitif, tel qu'il est présenté,

CONSTATE le déséquilibre des deux sections et en suréquilibre sur la totalité des sections

BUDGET PRIMITIF 2020 budget principal

Monsieur le Maire propose un budget primitif équilibré

Section de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes	649 270.79 euro
Section d'investissement équilibré en dépenses et en recettes	207 871.56 euro

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil
APPROUVE le Budget Primitif, tel qu'il est présenté,
CONSTATE l'équilibre des deux sections

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire a demandé à renégocier un emprunt concernant l'école
- La commission travaux devra se réunir prochainement pour étudier la mise en sécurité de la rue de Bernes et notamment pour réduire la vitesse
- Monsieur Franck MENUGE s'est vu confié par Monsieur le Maire la mission de modifier l'organisation de la régie de la cantine scolaire (réservation des repas, paiement...). Un nouveau règlement sera prochainement présenté au Conseil Municipal.

La séance est close à 21h20



Le Maire,

Jacques FASQUEL

